



COMMUNIQUÉ DU COLLECTIF PAP

LIBÉRER LES ÉOLIENNES, OUI, PAR LE PAYSAGE !

Le gouvernement a rendu public le 18 janvier dernier les conclusions du groupe de travail mis en place cet automne par le Secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu. Ce groupe de travail était constitué des promoteurs de la filière éolienne, d'associations d'élus locaux, d'ONG environnementales - essentiellement naturalistes, et des services de l'État. Les professionnels ou associations concernés par le paysage n'avaient pas été invités à en faire partie.

Malgré tout, l'une des dix propositions du groupe, la n°7, s'intitule « *mieux intégrer l'éolien dans les paysages* » et développe des outils de prise en compte de cette thématique, ce dont le Collectif PAP prend note avec satisfaction, le paysage constituant aujourd'hui l'un des principaux points d'appui des oppositions aux projets d'implantation.

La proposition 7 note en particulier que « *la démarche paysagère permet de faire un bilan des potentiels énergétiques de chaque territoire* », mais constate que « *le déficit d'assistance à maîtrise d'ouvrage est un obstacle pour des territoires qui souhaiteraient se lancer dans une réflexion sur la transition énergétique* » et propose donc de promouvoir, grâce notamment à des financements de l'ADEME, l'organisation de telles assistances qui pourraient être confiées à des paysagistes-concepteurs ou à des écoles de paysage.

Le Collectif PAP se réjouit de ces progrès importants, mais il regrette que soit avancée dans le titre la notion d'« *intégration paysagère* », qui est restrictive par rapport au développement qui suit, et surtout vaine s'agissant d'équipements d'une telle ampleur.

Il rappelle tout d'abord que ces paysages de référence que sont les sites classés (1,7 % du territoire national) et les paysages culturels du patrimoine mondial, ainsi que leur aire d'influence, sont de toutes façons exclus du champ de l'exercice.

Hors de ces territoires spécifiques, le Collectif avance donc **trois clés de réussite pour la « libération de l'éolien »** visée.

Clé de réussite n° 1 : Tout territoire potentiel d'implantation d'éoliennes doit avoir mis en place *une stratégie globale d'autonomie énergétique* à l'échelle du territoire impacté, comportant à la fois des efforts d'économies d'énergie, des dispositifs

d'efficacité énergétique, et un développement des énergies renouvelables correspondant à son potentiel propre de production (ensoleillement, disponibilité en biomasse, gisement éolien...).

Le développement - nécessaire - de l'éolien ne peut être traité « *en silo* », indépendamment des autres sources et des autres politiques. Cette condition est mise en œuvre avec succès, par exemple, dans les territoires adhérant au réseau TEPOS.

Clé de réussite n°2 : L'implantation des dispositifs de production d'énergie renouvelable devra *s'appuyer sur les lignes de force du paysage et sur les rapports d'échelle entre celui-ci et les équipements projetés*. Il ne s'agit pas simplement d'« intégrer » des mâts éoliens dans des espaces pré-sélectionnés en fonction des opportunités foncières : on ne « camoufle » pas une éolienne !

Il s'agit de choisir les lieux d'installation à partir d'une analyse des structures et des perceptions paysagères pré-existantes, comme un élément supplémentaire qui, judicieusement implanté, pourra même contribuer à la beauté et à l'identité future des lieux.

Clé de réussite n°3 : La stratégie territoriale ainsi élaborée doit avoir un caractère collectif et spatialisé, et être établie au terme d'un *processus participatif mobilisant les acteurs locaux pour sa conception-même*. On ne saurait - comme l'indique la proposition 8 du groupe de travail - se contenter d'intéresser financièrement les communes concernées aux retombées fiscales du dispositif.

La mobilisation active des populations en faveur des objectifs de l'accord de Paris, bien préférable à la simple « *acceptabilité* » mentionnée en proposition 10, passe par une participation effective fondée sur la connaissance intime du territoire, de son histoire et de sa géographie par les acteurs de terrain ; elle passe par la fierté qu'ils éprouveront d'avoir participé à la co-construction du projet.

La démarche en trois temps préconisée ci-dessus n'est pas un « parcours du combattant », mais un gage de solidité de la démarche grâce à son appropriation et à son enrichissement par les acteurs locaux directement concernés : le collectif PAP a identifié une quinzaine de territoires où cette démarche a été mise en œuvre avec succès¹, mais il y en a bien d'autres, réalisés, en cours, ou en projet.

Au-delà de l'« intégration » d'un dispositif particulier, coupé des autres politiques à mettre en œuvre, **allons vers une approche territoriale et paysagère de la transition énergétique ! Allons vers des paysages de l'après-pétrole !**